



MINISTÈRE DE LA VILLE, DE LA JEUNESSE ET DES SPORTS

**PROCEDURE A SUIVRE EN CAS DE DIFFICULTE D'OBTENTION DE VISA POUR UN SEJOUR EN FRANCE
LORS D'UN PROJET MENE DANS LE CADRE DU PROGRAMME EUROPEEN « ERASMUS + JEUNESSE » OU D'UN DISPOSITIF
DE MOBILITE OU DE PARTENARIATS ENCADRES (OFAJ, SOLIDARITE INTERNATIONALE...)**

Attention ! Cette procédure d'alerte a été mise en place lorsque les porteurs de projets accueillant des ressortissants hors « Espace Schengen » font appel au ministère chargé de la jeunesse.

La procédure à suivre par l'association d'accueil est la suivante :

1. avoir transmis, le plus tôt possible au consulat de l'ambassade de France du pays partenaire, les documents suivants :

- lettre d'invitation avec la liste du (des) voyageur(s) ; ce document doit préciser que le (les) jeune(s) sont encadrés depuis leur arrivée jusqu'à leur départ et que tous les frais sont pris en charge ...;
- présentation complète du projet ;
- planning des activités précis ;
- certificat d'hébergement ;
- copie des statuts de l'association d'accueil ;
- attestation de prise en charge du participant non communautaire SVE signée par l'Agence Erasmus France Jeunesse & Sport (AEFJS) ;
- attestation d'accréditation SVE signée par l'AEFJS
- et tout autre document apportant des précisions sur le projet.

Une copie de ces documents doit également être adressée à la structure partenaire et/ou au(x) jeunes devant séjourner en France afin d'avoir un dossier cohérent en France et à l'étranger.

- 2. s'assurer que le partenaire a, très en amont, demandé un rendez-vous au Consulat et déposé la demande de visa individuelle ou collective s'il s'agit d'un groupe - noter la date du RV dans la fiche page suivante ; En cas de difficulté pour l'obtention d'un RV, la même procédure est à suivre ;**
- 3. transmettre par courriel la demande d'intervention au (à la) correspondant(e) régional(e) accompagnée des documents transmis au Consulat (cf 1. ci-dessus) et si possible, de la confirmation de réservation des billets d'avion ;**
- 4. le(la) correspondant(e) régional(e) transférera la demande au ministère chargé de la jeunesse qui est seul habilité à intervenir auprès du ministère des affaires étrangères ; En cas d'absence du correspondant régional, la demande peut être adressée directement au ministère.**

Le ministère chargé de la jeunesse apportera une réponse dans les meilleurs délais au responsable du projet et au (à la) correspondant(e) régional(e). En règle générale, une réponse est apportée sous 48 h si cette procédure a bien été suivie.

Merci par avance de bien vouloir la respecter.

Contacts :

Correspondant(e) régional(e) :

Direction régionale de la jeunesse, des sports et de la cohésion sociale :

Nom - prénom :

Tél :

Courriel :

Ministère de la ville, de la jeunesse et des sports

Direction de la jeunesse, de l'éducation populaire et de la vie associative

Bureau des relations internationales

Chantal Okubo - ☎01 40 45 94 24 - Courriel : chantal.okubo@jeunesse-sports.gouv.fr

IMPORTANT :

TYPE DE VISA POUR SEJOURNER EN FRANCE POUR UN SVE

Les jeunes qui viennent en France pour effectuer une mission de SVE ont tous le statut de "visiteurs".

Les postes consulaires français à l'étranger uniquement doivent donc leur délivrer :

- un VLS/T visiteur pour un séjour entre 4 et 6 mois
- ou un VLS/TS "visiteur" pour un séjour entre 6 et 12 mois.

Si la durée du SVE est inférieure à 3 mois, un visa de court séjour pour "visite privée" pourrait être délivré.

Ces types de visas dispensent leurs titulaires de solliciter un titre de séjour en préfecture pendant sa durée de validité.

Toutefois, en cas de renouvellement de son volontariat au-delà de la durée de validité de son visa, le jeune étranger devra se présenter à la préfecture du département.

Référence du dossier : n°

Type de projet :

ERASMUS + Jeunesse

ERASMUS + Sport

Solidarité internationale

OFAJ (préciser le programme concerné)

Autre - précisez

EN FRANCE

Nom de la structure responsable du projet en France

Adresse de la structure

Code postal :

Ville :

Nom du contact :

Tél :

Mél :

Type d'action (échanges de jeunes, SVE, ...) :

Préciser les pays partenaires :

A L'ETRANGER :

Nom de la structure partenaire

Adresse de la structure :

Code postal :

Ville :

Nom du contact :

Tél :

Mél :

Liste de la (des) personne(s) devant séjourner en France (la partie qui suit doit être renseignée pour chaque participant

Nom :

Prénom :

Adresse :

N° de téléphone pour contact avec le Consulat :

Pays :

Age :

Date de naissance :

Fonction :

Numéro de passeport :

Dates de séjour en France :

Numéro de vol :

Ville et structure d'accueil (si différente de la structure responsable) :

Date du RV au Consulat de France : (dans le cadre d'un groupe, demander une date de RV commune)

Précisez la ville d'implantation du Consulat de France: